



Partage des biens de communauté

Par **bach28**, le **18/04/2011** à **22:28**

Bonjour, suite à un divorce nous avons une maison en commun un crédit ètè en cour qu elle honorer mon épouse en a eu la jouissance moyennant une indemnité d occupation elle et rester dans les lieux pendant environ 4 ans et du jour au lendemain elle a quitter les lieux et a cesser de payé le crédit sans en avertir ni mon avocat ni moi meme ne devait elle pas le faire ? n ya t il pas un vice de forme ? comment va ce faire le calcule étant donner que nous somme sur le point de vendre notre bien merci de me répondre dans les plus bref délais

Par **mimi493**, le **18/04/2011** à **22:37**

vice de forme à propos de quoi ?